

Le suivi des déchets du BTP

Les méthodologies d'observation des déchets du BTP sont relativement complexes. En effet, ces derniers représentent un important gisement mais très diffus et donc difficilement traçable. Le gisement des déchets du BTP ne peut être approché que par des méthodes statistiques. On obtient alors un gisement théorique.

En amont de l'état des lieux du PRPGD, un important travail d'enquêtes avait été mené, par l'ORDECO et les Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC) des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, pour établir le gisement des déchets du BTP et répertorier les quantités de déchets à l'entrée des installations de traitement. Ces enquêtes ne sont pas reconduites de manière systématique et n'ont donc pas été effectuées entre l'élaboration du PRPGD et ces premières CCES.

Un travail lourd a été mené pour établir l'état des lieux et le diagnostic du Schéma Régional des Carrières piloté par l'Etat pour recenser les plate-forme de production de granulats recyclés et les quantités de matériaux ainsi produits et mis sur le marché. Le travail d'actualisation se poursuit pour aboutir à l'exhaustivité.

Les données des déchets du BTP disponibles pour l'année 2019/2020 ne sont donc pas comparables avec celles présentées lors de l'état des lieux (données 2015). Néanmoins, la même méthodologie d'observation a été appliquée pour chaque CCES, et les données 2019/2020, présentées actuellement, sont donc comparables avec celles de la CCES précédente et lors des années futures. Par ailleurs, il n'est pas exclu que le travail d'enquête ORDECO/CERC soit, à l'avenir, reconduit sur la région Occitanie.

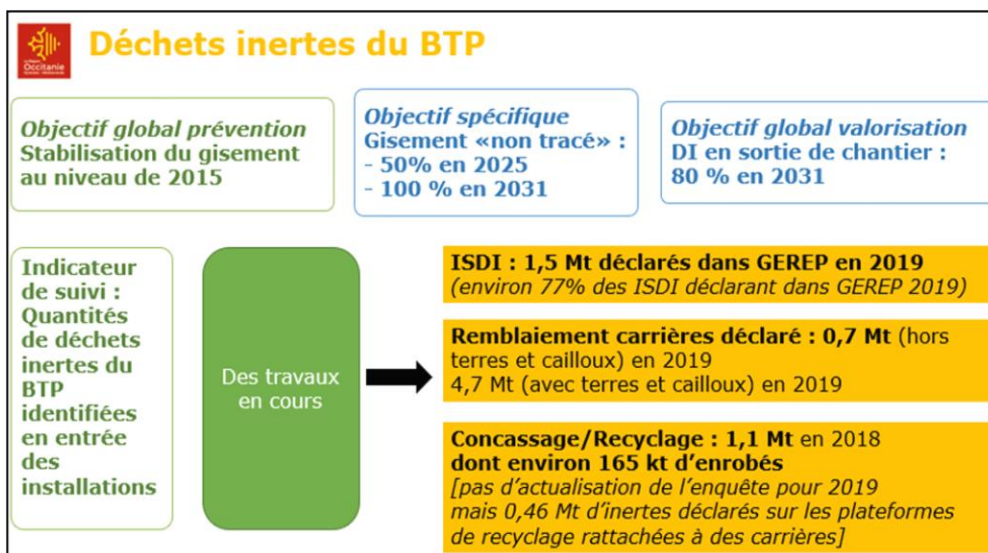
Les déchets inertes du BTP

Le suivi des ISDI

Le suivi des carrières

Le suivi des plateformes de recyclage du BTP

Les déchets inertes du BTP			Objectifs PRPGD	Valeurs								Indicateurs de suivi		
				Référence (2015)	2017	2019	2021	2023	PRPGD 2019 +6 ans (2025)	2027	2029		PRPGD 2019 +12 ans (2031)	
Prévention	D B T P	Objectifs globaux	Stabilisation des DI du BTP au niveau de 2015	10,6 millions t	Non estimé	Non estimé				Objectif 10,6 millions t			Objectif 10,6 millions t	Quantités totales de DI BTP identifiées en entrée des installations (t/an)
		Objectifs globaux	Valorisation des DI en sortie de chantier : 80% à partir de 2025	-	Non calculé	Non calculé				Objectif 80 %			Objectif 80 %	
Valorisation		Objectif spécifique	Gisement "non tracé" : -50% en 2025 et -100% en 2031	2 364 Mt	Non calculé	Non calculé				Objectif 1,182 Mt			Objectif 1,182 Mt	

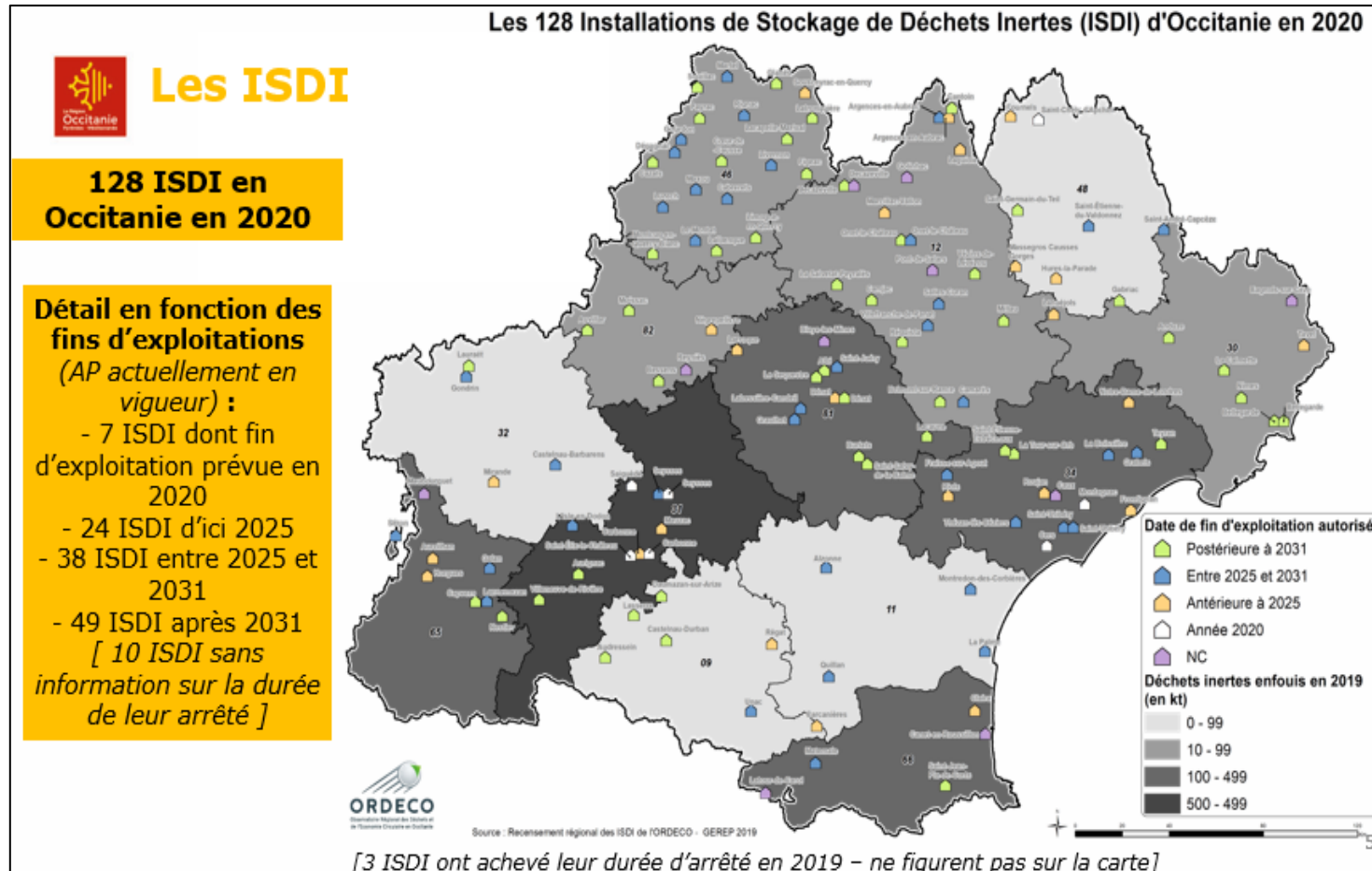


Les 2 objectifs fixés par le PRPGD sur le gisement, à savoir : stabilisation du gisement au niveau de 2015 et diminution du gisement « non tracé » - de -50% d'ici 2025 et -100% d'ici 2031, n'ont donc pas été calculés. L'indicateur de suivi, retenu par le PRPGD, se concentre sur les quantités de déchets identifiées en entrée des installations.

Pour ce faire, les installations de traitement des déchets du BTP sont regroupées en plusieurs catégories :

- les ISDI,
- le remblaiement en carrières
- et les installations de concassage/recyclage
- les autres unités (centrales d'enrobages, centrales à béton ...).

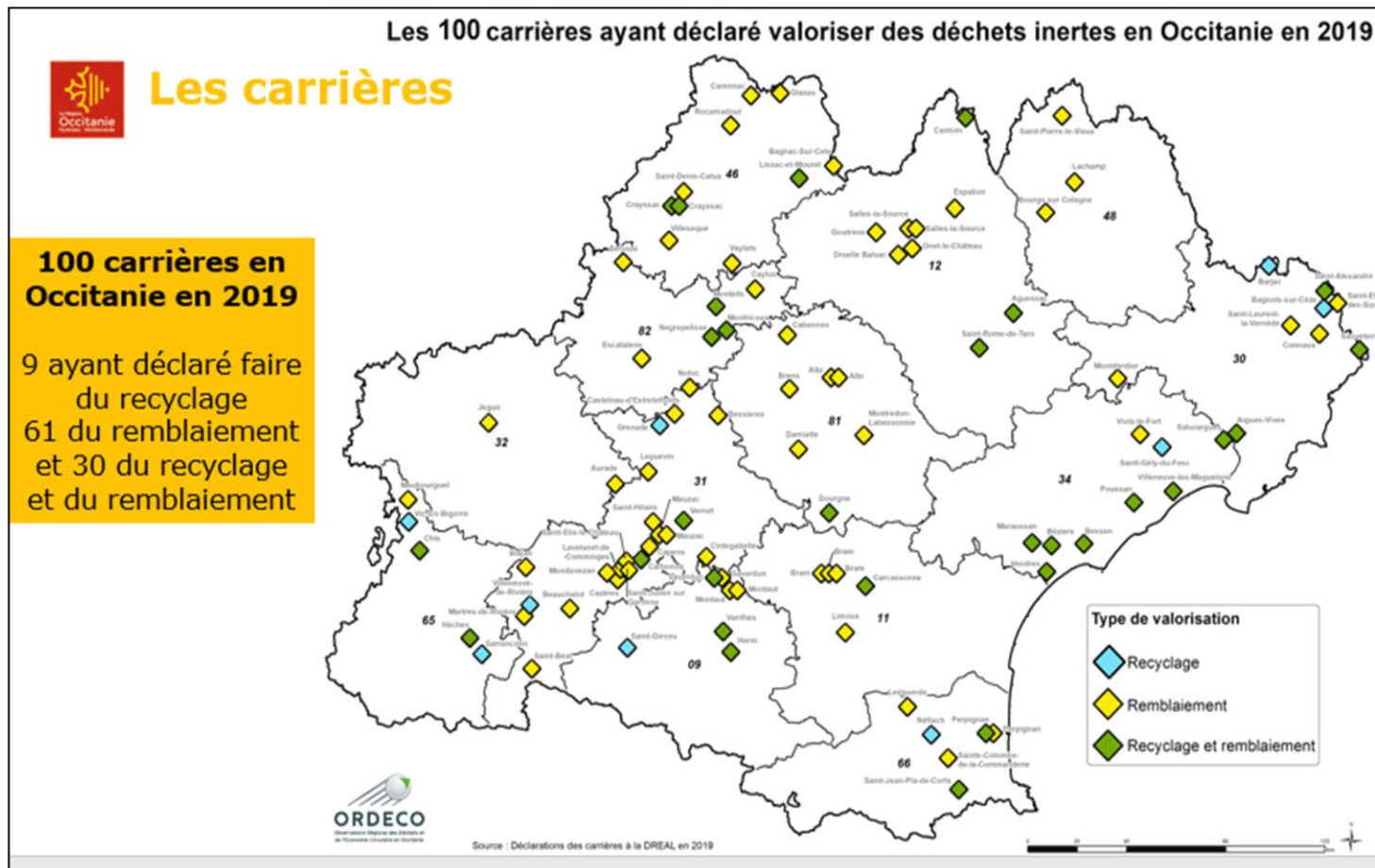
Le suivi des ISDI



Pour les ISDI, 1,5 millions de tonnes de déchets inertes ont été déclarées en 2019 dans GERE, représentant les 3/4 des ISDI de la région; le quart restant faisant actuellement l'objet d'un travail d'enquête de la part de l'ORDECO, afin de compléter la quantité de déchets inertes stockés. On assiste à une amélioration par rapport à l'an dernier où seulement 2/3 des installations avaient déclaré des données et aussi à une amélioration de la qualité des données qui permet un redressement pour les années précédentes pour mieux suivre les tendances.

La cartographie ci-contre présente le recensement 2020 des ISDI de l'Occitanie, en tenant compte de leurs dates de fin d'exploitation telles qu'indiquées dans les arrêtés préfectoraux.

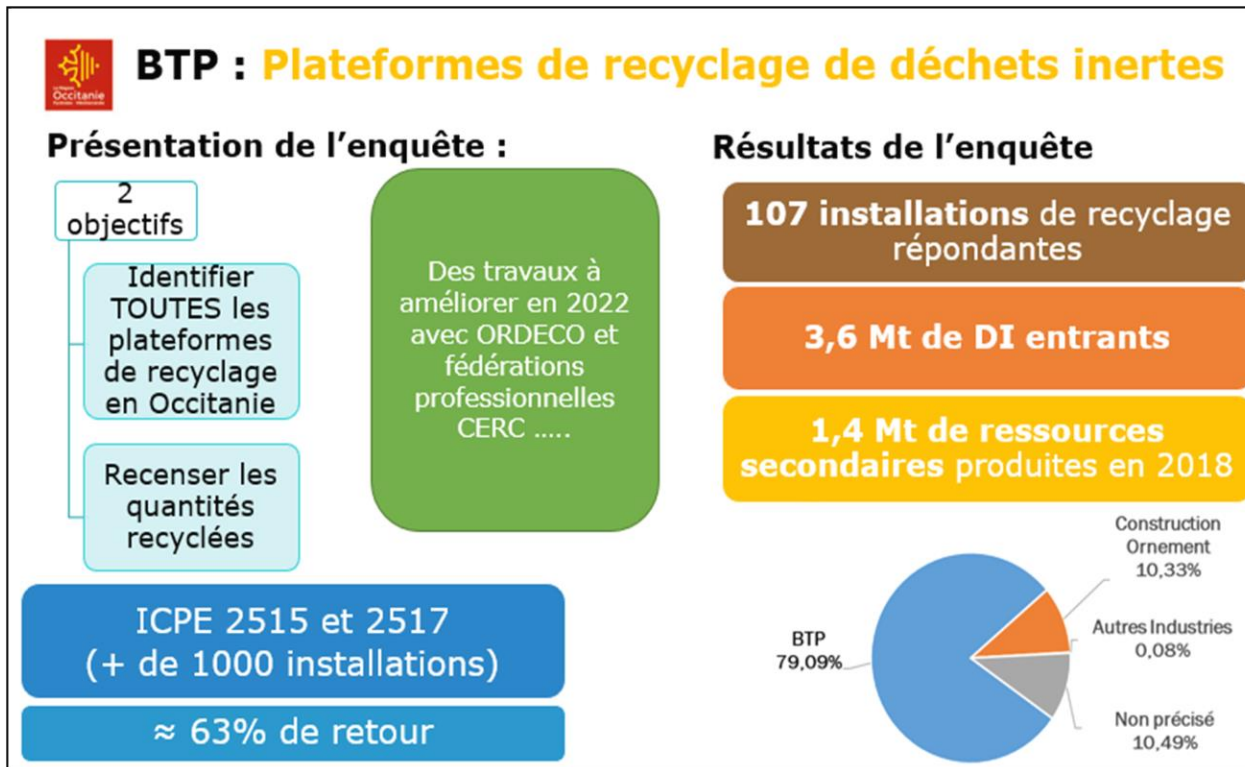
Le suivi des carrières



Cette cartographie présente l'ensemble des carrières déclarant leurs données de tonnages d'inertes valorisés soit dans le cadre de leur réaménagement soit sur leurs plateformes de recyclage. On notera que l'année de données 2019, pour laquelle l'année de déclaration est 2020, a probablement été impactée par la situation sanitaire (nombre de déclarations, qualité des déclarations, possibilités de vérification, etc).

Les données de remblaiement en carrières sont, quant à elle, déclarées dans un GERE « spécifique ». Pour l'année 2019, 13 millions de tonnes de déchets inertes ont été utilisées pour le remblaiement des carrières en Occitanie. Un travail d'amélioration de la connaissance de la donnée est actuellement mené par l'ORDECO.

Le suivi des plateformes de recyclage du BTP



Un complément d'enquête a été conduit début 2020 et a permis d'améliorer la connaissance. Au global, un taux de retour de 63% a été obtenu. Il a permis de référencer 107 installations de recyclage, qui ont accueilli 3,6 millions de tonnes de déchets inertes et ont produit 1,4 million de tonnes de ressources secondaires. Ces ressources font l'objet de diverses utilisations essentiellement dans le secteur du BTP (pour 80%) et dans le secteur de l'ornement et de la construction (pour environ 10%).

A noter qu'aucun redressement statistique n'a été réalisé, les quantités référencées sont donc les quantités réellement recyclées par les plateformes enquêtées et répondantes à l'enquête. Ce choix méthodologique a été effectué, entre autre, car il n'était pas possible d'identifier, parmi les non-répondants, les plateformes effectuant réellement du recyclage et celles n'en faisant pas (ces dernières étant, par conséquent, hors du champ de l'étude).

Ce travail est à reconduire en 2022 en collaboration avec Envirobat, la CERC, les fédérations partenaires (FRTP, FFB, CAPEB, UNICEM...) et les autres syndicats en lien avec le sujet des déchets inertes, pour plus d'efficience.

Dans le cadre du Schéma Régional des Carrières (SRC), dont l'élaboration a été confiée aux préfets de région par la loi ALUR du 24 mars 2014 (précédemment menés à l'échelle départementale), la DREAL a missionné l'ORDECO pour : d'une part, identifier les plateformes de recyclage en Occitanie et, d'autre part, recenser les quantités de ressources secondaires produites par ces plateformes.

Cette enquête visait à recenser les plateformes de recyclage sans distinction (rattachées à une carrière, à une ISDI, un centre de tri, indépendante...).

Dans le cadre du Plan Régional en Faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC, intégré au PRPGD), un groupe de travail spécifique sur les déchets du BTP a été mis en place pour une meilleure mise en réseaux des parties prenantes. Ce groupe de travail a pour objectif d'élaborer une feuille de route de la valorisation et de la réduction des déchets du BTP en Occitanie.

La Région et l'ADEME ont également lancé un Appel à Projets « Economie circulaire dans le bâtiment et les travaux publics en Occitanie » visant à dynamiser la prévention et la valorisation des déchets issus des chantiers du BTP et, plus généralement, à décliner les principes de l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. 6 sessions se sont déroulées. 53 projets ont été déposés. 24 ont été retenus pour des accompagnements techniques et financiers par l'ADEME et la Région.